

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 782

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 mars 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 782** *concernant le comité de consultation citoyenne des grands projets urbains de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 mars 2026.



Carole Cousineau
Greffière par intérim